

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2025



VU ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 février 2025 n° 25/02/19/001
LE MAIRE

Le Maire,

Hervé PRONONCE



Envoyé en préfecture le 21/02/2025
Reçu en préfecture le 21/02/2025
Publié le
ID : 063-216300699-20250219-250219001-BF



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20250219-250219001-BF



PRÉAMBULE

La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et appelée loi « NOTRE » vient modifier les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux sur les priorités du Budget Primitif mais aussi sur la situation et l'évolution financière de la collectivité.

Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) sur les engagements pluriannuels, la santé financière de la collectivité, la gestion de la dette, l'évolution de la fiscalité locale et l'évolution des dépenses consacrées au personnel.

Le D.O.B en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

Conformément au décret 2016-841 du 26 juin 2016, le R.O.B est transmis au Préfet et au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (Clermont Auvergne Métropole) et sera publié sur le site internet de la ville.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social 2024 et un retour sur l'année 2024, à présenter les principales orientations du budget primitif 2025, actuellement en cours de préparation. L'examen du budget primitif aura lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2025.



CONTEXTE GÉNÉRAL

2024



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20250219-250219001-BF



1.1- Contexte Général 2024 :

Situation financière, économique et institutionnelle

A/ L'année 2024 se caractérise par un ralentissement de la croissance mondiale sur fond de risques géopolitiques

- La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 % avec des dynamiques régionales très différentes. La plupart des banques centrales des pays avancés ont commencé à desserrer l'étoupe de crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement devrait se poursuivre.
- Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit en Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. L'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.
- En France, l'année 2024 a donné lieu à une grande instabilité politique qui en ce début d'année 2025 n'est toujours pas résolue.
- La hausse du PIB devrait être de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris.
- En moyenne annuelle, il est prévu une baisse de l'inflation qui atteindrait 2 % en 2024, cette baisse devrait se poursuivre et s'établir à 1,7 % en 2025.
- En 2024, un nouveau dérapage du déficit public est constaté, celui-ci devrait atteindre 6,1 %. Le gouvernement vise un effort de 30 milliards d'euros et souhaite ramener le déficit à 5,4 %.
- En 2024, l'emploi a montré des signes d'essoufflement en particulier dans le secteur privé, alors que l'emploi dans le secteur public continue de progresser. La croissance des salaires est stable avec des hausses plus marquées dans l'industrie, le tertiaire et la construction. Les salaires augmentant plus vite que les prix, le pouvoir d'achat des ménages tend à s'améliorer.
- Le taux de chômage qui avait légèrement baissé passant à 7,3 % au 2^{ème} trimestre 2024 reste au-dessus de la moyenne européenne. Cette « embellie » demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

B/ Le Projet de Loi de Finances pour 2025 et les principales mesures intéressant les collectivités locales

- Le Projet de Loi de Finances 2025 (P.L.F) a été présenté le 10/10/2024 en conseil des Ministres. Le 04 décembre 2024, l'Assemblée Nationale a voté une motion de censure contre le gouvernement mené par Michel Barnier. Le 13 décembre 2024, le Président de la République a nommé François Bayrou comme Premier Ministre dont le gouvernement a été mis en place le 23 décembre 2024. Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1^{er} janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale permettant de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la Loi de Finances (L.F) pour 2025.
Le budget 2025 a finalement été adopté par le Sénat le 06 février au lendemain de sa validation à l'Assemblée Nationale.
- D'une manière générale les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont en diminution et s'élevaient à 53,5 milliards d'€ contre 54,4 milliards d'€ en 2024. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) prévue dans la Loi de Finances 2025 se stabiliserait en valeur à hauteur de 27,24 milliards d'euros.
- Pour 2025, le montant du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A) aurait dû quant à lui diminuer de 258 millions d'euros. En effet, il était prévu une baisse du taux de compensation forfaitaire pour les attributions versées à partir du 1^{er} janvier 2025. Finalement, le taux est maintenu pour le budget 2025 à 16,404 %.
- Le fonds vert serait en nette diminution et passerait de 2,5 milliards d'euros en 2024 à seulement 1 milliard en 2025.
- Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) perçues par les communes en lieu et place de la perception de certains impôts locaux, seraient stabilisées en valeur en 2025. Un article du P.L.F prévoit que la fraction de T.V.A versée à chaque collectivité locale au titre de l'année 2025 soit exceptionnellement égale au montant perçu en 2024. Ainsi l'Etat conserve la dynamique de la T.V.A et associe ainsi les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.
- Le gouvernement a publié un décret le 31/01/2025 au Journal Officiel officialisant une hausse de 12 points des cotisations employeur à la C.N.R.A.C.L sur quatre ans, dont 3 % pour l'année 2025 avec une application rétroactive au 1^{er} janvier 2025. Chaque année, à partir de maintenant et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1^{er} janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 % et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

CONTEXTE COMMUNAL

2024



1.2-Contexte communal : Retour sur 2024

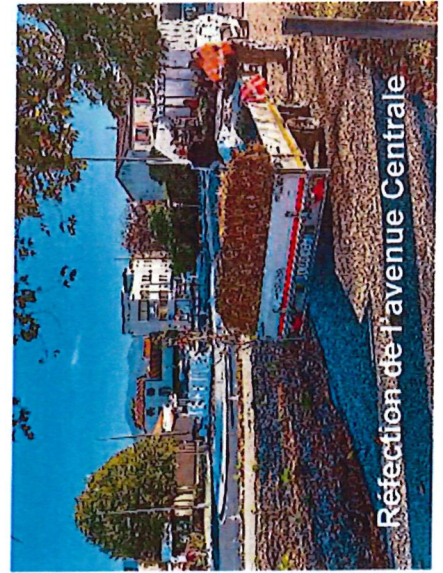
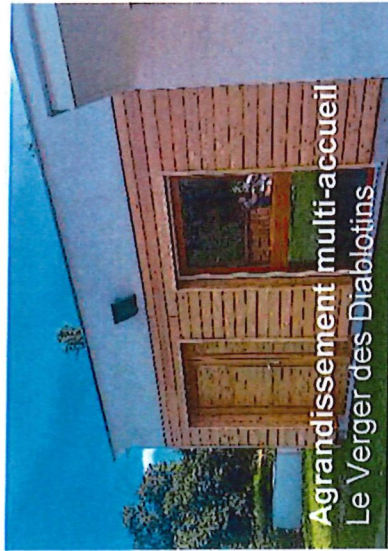
A/ Dans un contexte économique et politique incertain, la commune a poursuivi sa dynamique d'investissement en 2024 afin d'améliorer le cadre de vie des cendrioux :

- Poursuite de la restructuration du **groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles** : ouverture en 2024 de l'espace restauration et lancement de la tranche optionnelle A : construction du pôle élémentaire
- **Reconfiguration de l'avenue Centrale** - entre la place Grassion et la maison Junisson (Tranche 1) - avec la réfection des réseaux, la création d'un giratoire, de places de stationnement, d'une voie dédiée aux mobilités douces et l'aménagement de multiples espaces plantés
- Lancement du programme de **modernisation des voiries et espaces publics du secteur Beauséjour** avec la Métropole sur 2024, 2025 et 2026
- **Réfection des voiries et du réseau d'eau potable avenue de l'Allier**, avec mise en sens unique de la circulation (Métropole)
- **Agrandissement du multi-accueil Le Verger des Diablotins**, ayant permis d'augmenter la capacité d'accueil de 20 à 24 places
- Réalisation des études préalables dans le cadre de la **construction de la nouvelle salle polyvalente** et salles associatives
- Travaux d'entretien du patrimoine bâti : travaux d'entretien et de modernisation sur le groupe scolaire Louis Aragon
- Poursuite du déploiement du système de vidéoprotection sur les entrées de ville
- Poursuite de la mise en peinture des transformateurs électriques
- Développement d'un programme d'activités destinées aux plus de 60 ans « **Sénior +** » avec le **CCAS**.
- Lancement d'une **nouvelle saison culturelle** toujours aussi riche et variée avec en 2024, les 10 ans du Cendrie en fête et les 10 ans du Festival Justes Pour Deux Mains

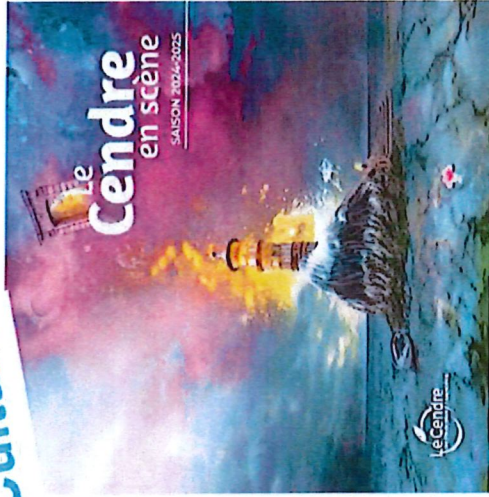
B/ Poursuite des actions en faveur du développement durable

- Mesures en faveur de la transition énergétique : économies d'énergie avec la poursuite du renouvellement du parc électrique en LED des bâtiments communaux et de l'éclairage public, extinction totale de l'éclairage public entre le 1^{er} juin et le 20 août, installation de panneaux solaires au complexe sportif.
- Poursuite des actions menées en faveur du développement durable et de l'environnement : campagnes de plantation d'arbres, partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux, démarches participatives avec les Rendez-vous de l'Environnement, obtention du premier prix départemental « Villes et villages fleuris », accompagnement de l'installation de la ferme maraîchère le Rebond secteur Pandières avec la Ceinture Verte.

Travaux



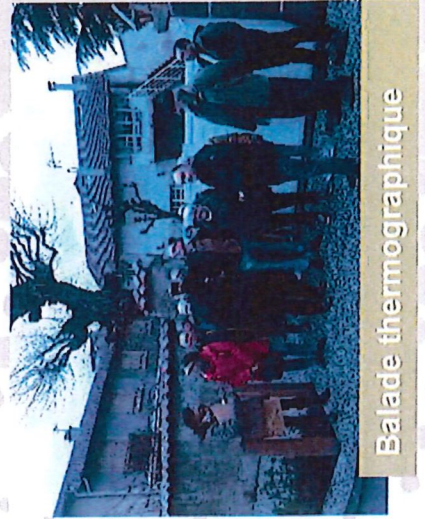
Culture



Social



Environnement



C/ Mise en œuvre du programme d'investissements prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2027 :

Projets communaux réalisés en 2024 :

❖ Travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine

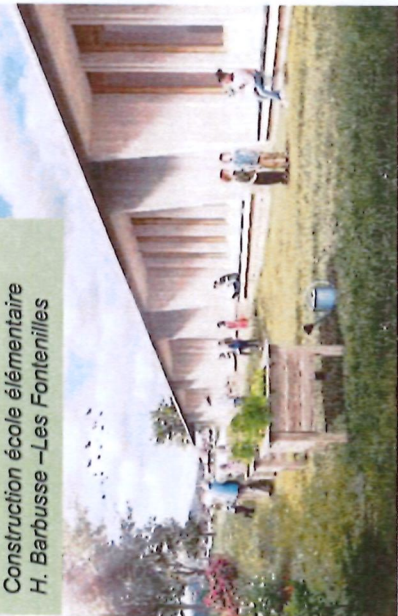
- Groupe scolaire Henri Barbusse-les Fontenilles
- Tranche ferme – fin des travaux de construction du pôle restauration et accueil périscolaire
- Tranche Optionnelle A – suite de la construction du nouveau pôle élémentaire (gros œuvre, charpente, couverture et début des travaux intérieurs)
 - Maîtrise d'Œuvre (pour les deux tranches) = **229 132 €**
 - Missions SPS et contrôle technique = **11 674 €**
 - Travaux (pour les deux tranches) = **3 462 353 €**
- Agrandissement de la crèche avec création de 4 places supplémentaires : **152 366 €**
- Projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente à l'espace Verger du Caire, négociation, choix du lauréat et lancement des études d'esquisse et diagnostics divers : **104 461 €**
- Etudes de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et mission SPS pour la réfection du pont de César : **7 500 €**
- Travaux d'éclairage dans le cadre du projet du groupe scolaire Henri Barbusse : **6 992 €**
- Travaux d'éclairage public pour le parvis de la Mairie : **10 185 €**

❖ Modernisation des services et des équipements avec notamment :

- L'installation de matériel de vidéoprotection : **37 808 €** (fin des travaux de la phase 1 entamée fin 2023)
- La pose de panneaux photovoltaïques au complexe sportif : **17 785 €**
- L'acquisition de matériel pour différents sites communaux (aspire feuilles, épandeur, souffleur...) : **12 454 €**
- L'acquisition et l'installation de mobilier urbain pour les supports de communication de la Coulée Verte : **18 382 €**
- L'acquisition de gradins mobiles, d'une console lumière pour les spectacles de l'ECP : **7 213 €**
- L'acquisition d'aspirateurs ainsi qu'une auto laveuse pour la Mairie et différents bâtiments communaux : **4 371 €**
- La pose de stores brise soleil à l'Ecole de Musique Municipale : **7 140 €**
- La mise en place d'alarmes au groupe scolaire HB : **6 197 €**
- L'acquisition de nouveaux mobiliers ainsi qu'une centrale à eau pour la crèche le Verger des Diablotins : **11 924 €**
- La création d'un meuble pour le dojo du complexe sportif : **8 397 €**

❖ **Projets réalisés en 2024 par Clermont Auvergne Métropole (financés via l'Attribution de Compensation) :**

- Travaux de réaménagement de l'Avenue Centrale – Phase 1 (de l'Avenue des Volcans à la rue de la Soie) : **647 596 €** (compris enfouissement, éclairage et voirie)
- Travaux sur le quartier de Beauséjour – tranche 1 (Place des Dahlias, allée des Bleuets et allée des Iris) : **230 000 €**
- Travaux de voirie sur l'Avenue de l'Allier (vers pont SNCF) : **60 000 €**
- Programme de rénovation du parc métropolitain d'éclairage – tranche 1 : **59 523 €**
- Programme d'éclairage public en lien avec les aménagements neufs de voirie (rue de la Mairie) : **21 843 €** (décalage facturation d'une année)



Construction école élémentaire
H. Barbusse –Les Fontenilles



Mise aux normes arrêt de
bus av. de l'Allier



Plantations av. centrale



Remplacement luminaires
LED - Mairie



Travaux de peinture et de mobiliers –
groupe scolaire L. Aragon



Inauguration travaux
d'agrandissement du multi-accueil



Création meubles de rangement
– dojo / Complexe sportif



Pose de panneaux photovoltaïques /
Complexe sportif



Embellissement transformateur
électrique / av. Centrale

TENDANCES BUDGÉTAIRES 2025 ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20250219-250219001-BF

S²LO

2.1- Tendances budgétaires 2025 et grandes orientations de la collectivité

Le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Tout budget comprend deux sections :

- **La section de fonctionnement**, qui décrit les opérations courantes de la collectivité, qui se renouvellent régulièrement, celles liées à l'administration de la collectivité et au fonctionnement des services publics.
- **La section d'investissement** qui retrace toutes les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Cela suppose donc l'évaluation sincère des dépenses et des recettes (l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité sont des règles budgétaires fondamentales).



Le Cendres est une commune dont le dynamisme attire régulièrement de nouveaux ménages.

Cet essor démographique se confirme avec une population I.N.S.E.E de 5 515 habitants au 1^{er} janvier 2025. L'évolution démographique se traduit par l'apparition de nouveaux besoins tant en termes d'équipements qu'en matière de services proposés.

En 2025, les efforts d'optimisation et de rationalisation de la gestion communale seront poursuivis afin d'assurer les marges de manœuvre financières nécessaires à la valorisation ou à la reconfiguration du patrimoine bâti et naturel existant ainsi qu'au dimensionnement des services aux besoins de la population.

Enfance/Jeunesse, Culture/vie associative, Rénovation du patrimoine communal et Développement durable restent les axes prioritaires sur lesquels se fonde l'action communale.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2025



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20250219-250219001-BF

S²LO

2.2- La section de fonctionnement

A/ Recettes de fonctionnement

- Atténuation de charges (013) :

Remboursement des salaires : 73 000 €

- Produit des services (chapitre 70) :

Produits des services (concessions, participation des familles...) : 569 400 €

- Fiscalité (chapitre 73) :

Dotation de Solidarité Communautaire : 374 290 €

La Taxe Additionnelle sur les droits de mutation : prévision de 165 000 €

En matière d'impôts locaux : 3 673 900 € (perçu 2024 : 3 615 939 €)

- Concours de l'Etat (chapitre 74) :

Les différentes dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement : D.G.F, Dotation de Solidarité Rurale : D.S.R, Dotation Nationale de Péréquation : D.N.P) devraient être sensiblement au même niveau qu'en 2024, soit 695 616 €.

- **Aides et participations de la C.A.F et d'autres partenaires financiers (chapitre 74) :**

Les concours financiers prévisionnels de la C.A.F dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance/jeunesse : **330 000 €**
La participation des divers partenaires financiers en faveur des actions culturelles et de l'école de musique : **31 325 €.**

- **Produits de gestion courante (chapitres 75) :**

La recette relative aux loyers perçus dans le cadre des baux commerciaux en cours est estimée à **99 500 €.**

- **Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés (chapitre 76) :**

En application des accords de la C.L.E.C.T et de la convention de remboursement de dette en vigueur, Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **12 279 €** en 2025 au titre de la participation aux intérêts de la dette.

- **Produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Sommes pouvant être versées dans le cadre de remboursements pour sinistres, de dons et de subventions exceptionnelles : **8 000 €.**

B/ Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général (chapitre 011) :

Il devrait être proposé d'inscrire 1 715 500 € au budget primitif pour ce chapitre (réalisé 2024 : 1 718 104 €).

- Charges de personnel (chapitre 012) :

- Une dépense prévisionnelle de 2 853 500 € sera à inscrire sur ce chapitre (réalisé 2024 : 2 782 587 €).

La hausse sur ce chapitre s'explique principalement par l'augmentation de la cotisation C.N.R.A.C.L décidée par le gouvernement (part patronale + 3 points), par la revalorisation du R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) s'appliquant sur l'ensemble de l'année 2025 et par l'augmentation du montant de l'assurance du personnel (2,82 % à 3,59 %) et enfin à l'augmentation du nombre de personnels non titulaires.

Ce chapitre a été élaboré en tenant compte des évolutions réglementaires (P.P.C.R : Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) et de l'évolution/dimensionnement des équipes.

- **Attribution de Compensation en Fonctionnement (chapitre 014) :**

L'attribution de compensation 2025 devrait représenter, pour sa partie fonctionnement, une dépense prévisionnelle de **379 840 €**.

- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre regroupe principalement le paiement des subventions aux associations et organismes sociaux (CCAS/RPE), le règlement des indemnités des élus, ou encore la maintenance de l'éclairage public pour les points lumineux restés dans le giron communal (augmentation de 46,64 % des dépenses pour l'entretien de l'éclairage public).

Hypothèse de travail : 525 000 € (réalisé 2024 : 514 347€)

- **Charges Financières (chapitre 66) :**

Les intérêts de la dette 2025 s'élèveront à 192 700 €

- **La Dotation aux amortissements (chapitre 042)**

Opération d'ordre qui permet de tenir compte de la dépréciation des équipements et qui suppose une inscription d'un montant identique en recette d'investissement nécessitera une inscription de crédits à hauteur de **516 693 €** (à actualiser en cours d'année).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2025



2.3- La section d'investissement

La structuration de la section d'investissement est directement liée à la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement.

A/ Recettes d'investissement

- FCTVA et Taxe d'Aménagement : 710 000 € (perçu 2024 : 572 633 €)

- Les subventions d'investissement : 1 256 925 €

Elles devraient être essentiellement perçues pour le projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles :

État : 152 940 € ADEME et 400 000 € au titre de la D.S.I.L, 103 025 € au titre de la D.E.T.R, Région : 300 000 € au titre du dispositif C.R.M (Contrats Région Métropoles), Département : 210 960 € au titre du F.I.C, Clermont Auvergne Métropole : 90 000 € (Fonds de soutien métropolitain)

- Le recours à l'emprunt sera activé afin d'équilibrer la section de d'investissement en fonction des conditions bancaires proposées et en fonction des différentes demandes de subventions qui auront abouti.
- Amortissement des immobilisations : 516 693 € (à actualiser en cours d'année).
- Remboursement du capital d'une partie des emprunts transférés : Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune 132 283 € en 2025 pour le capital de la dette, conformément aux dispositions de la convention de remboursement de dette.
- * Produits des cessions : 13 500 €

B/ Dépenses d'investissement

- Remboursement du capital de la dette : 696 000 €
- Travaux d'éclairage public : 48 426 €
- Attribution de Compensation en Investissement : 102 094 €

• **Mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle des investissements envisagés sur 2025 (PPI 2025-2028)**

L'année 2025, tout comme 2024, sera caractérisée par des investissements significatifs, tandis que 2026 connaîtra une diminution marquée de ces investissements.

❖ **Projets communaux**

- Groupe scolaire Henri Barbusse-les Fontenilles
- Tranche Optionnelle A – fin de la construction du nouveau pôle élémentaire (livré en Juin 2025)
- Tranche Optionnelle B – début de la réhabilitation de l'école maternelle.
- Maîtrise d'Œuvre (pour les deux tranches) = **221 880 €**
- Travaux (pour les deux tranches) = **2 303 450 €**
- Etudes, maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une salle polyvalente à l'espace Verger du Caire : **122 528 €**
- Reprise de concessions et relevé topographique dans le cimetière : **40 000 €**
- Matériel informatique scolaire : **29 950 €**
- Passage en LED's ECP : **15 000 €**
- Vidéoprotection – début de la phase 3 : **15 000 €**
- Matériel informatique et licences pour différents services (version windows obsolète) : **14 935 €**
- Mobilier urbain : **11 000 €**
- Adaptation panneaux photovoltaïques : **7 500 €**

❖ **Projets à engager par Clermont Auvergne Métropole (financés via l'Attribution de Compensation)**

- Travaux quartier de Beauséjour – tranche 2 (Place des Tulipes, Rue des Lilas) : **200 000 €**
- Travaux de l'Avenue du Puy de Marmant : **170 000 €**
- Réfection de la coulée verte – tranche 2 : **150 000 €**
- Programme de rénovation du parc métropolitain d'éclairage – tranche 2 : **50 000 €**
- Programme d'éclairage public en lien avec les aménagements neufs de voirie (Avenue Centrale) : **47 596 €** (décalage facturation d'une année)
- Etudes pour la tranche 2 de l'avenue Centrale pour une réalisation des travaux en 2026

LA DETTE COMMUNALE

2025-2030



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

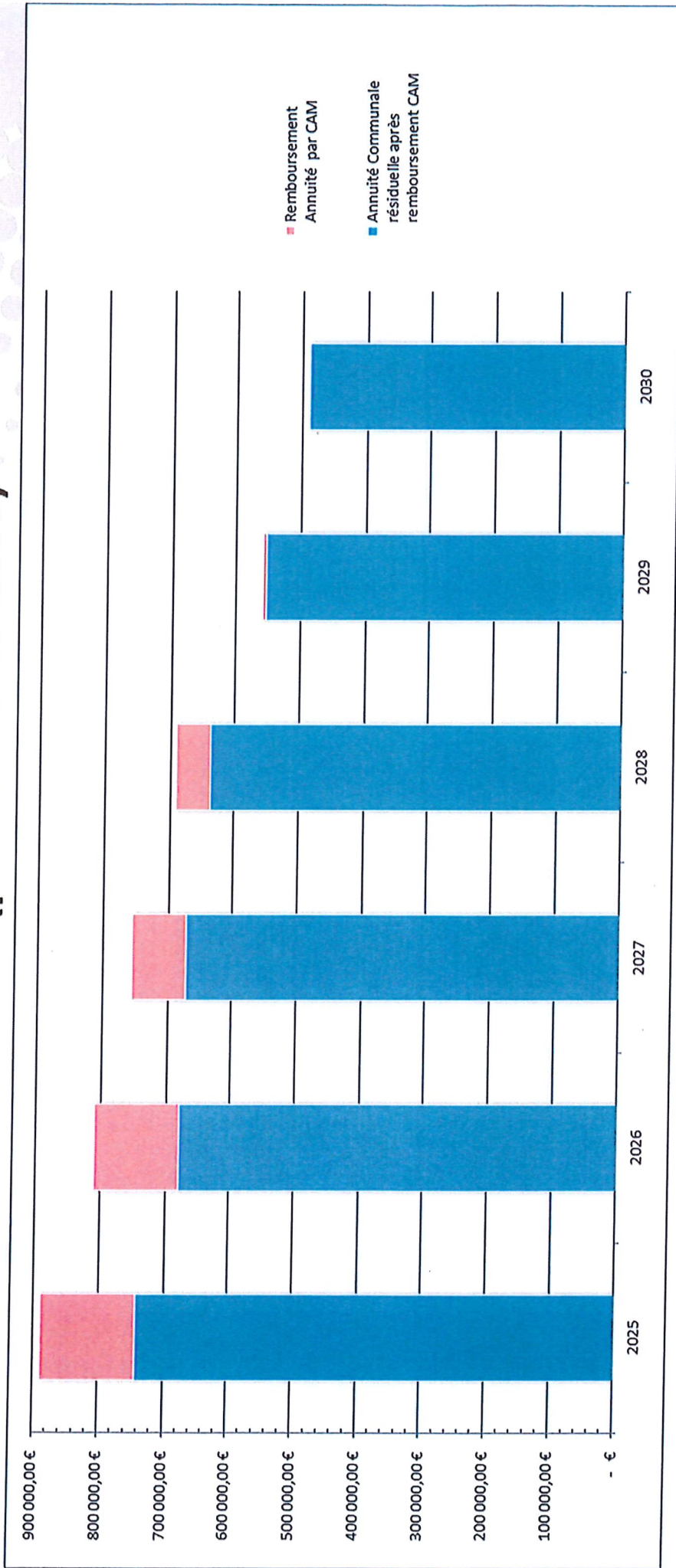
Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 063-216300699-20250219-250219001-BF

S²LO

3 - La dette communale (période 2025-2030)



La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes).

La commune a contracté deux nouveaux emprunts en 2024, afin de financer pour partie la tranche optionnelle A des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse-Les Fontenilles. Un emprunt de 750 000 € au mois de mai au taux fixe de 3,78 % et un emprunt de 800 000 € au mois d'octobre au taux fixe de 3,29 %

A fin 2025, sans nouvel emprunt, l'encours de la dette sera de 5 863 599,46 € part CAM déduite, soit une dette de 1 063 €/habitant, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne des communes de même strate démographique.